

## Le comportement de Jean-Alain Roussel laisse planer le doute sur sa sincérité

YVES BOISVERT

■ Le compositeur Jean-Alain Roussel a eu un comportement qui tend à faire croire qu'il avait quelque chose à cacher au sujet de la musique de *Tous les Juke-Box*, qu'il est accusé d'avoir plagier.

S'il faut en croire Michel Naud, frère et ex-gérant de Martine Saint-Clair, Roussel a changé sa version plusieurs fois au sujet de cette chanson, à partir du moment où la paternité de la musique a été contestée.

Roussel est poursuivi pour 50 000 \$ par René Grignon, en Cour fédérale. Grignon affirme s'être fait voler la musique de ce qui est devenu *Tous les Juke-Box*, une chanson d'un microsillon de Martine Saint-Clair qui a rapporté environ 6000 \$ en droits pour la musique seulement.

Dans un interrogatoire hors-cour, Naud rappelle que Roussel, Luc Plamondon (l'auteur des paroles de la chanson), Martine Saint-Clair et lui-même se trouvaient à Paris en mars 1988,

quand René Grignon a commencé à prétendre s'être fait voler la musique de *Tous les Juke-Box*.

C'est Luc Plamondon qui a informé Naud de la controverse entourant la paternité de la musique. «Ça m'a un peu révolté», dit Naud, qui en a aussitôt parlé avec Roussel.

«Ecoute, je l'ai composée devant ta soeur, cette chanson-là», lui a dit Roussel au téléphone. Mais comme Martine Saint-Clair affirme catégoriquement que Roussel n'a jamais composé la moindre partie de cette musique devant elle, Naud a confronté Roussel.

«J'ai eu un gros doute sur la sincérité de Roussel», déclare Michel Naud. Dans une conversation face à face, le sujet est abordé : «Tu n'as jamais composé cette chanson devant ma soeur!» lui lance Naud.

Soudainement, Roussel change sa version. Cette fois, il dit : «Je l'ai composée sept mois avant (l'enregistrement).»

Plus tard, Roussel prétend qu'il l'a composée 16 mois avant...

«Il essayait de camoufler cela,

il ne savait plus si c'était six mois ou 16 mois avant, et il ne savait plus si c'était devant ma soeur», dit Naud, qui conclut que Roussel lui mentait, puisqu'il lui était inconcevable qu'un compositeur ait de tels trous de mémoire à cet égard.

Dans ce même interrogatoire, Michel Naud se scandalise du fait que Roussel ait «pris» la chanson d'un autre et «impliqué Luc Plamondon et ma soeur là-dedans».

Et Naud, qui a cessé tout rapport professionnel avec Roussel depuis et à cause de cet incident, affirme qu'au fond, il n'était pas surpris, car Roussel a toujours eu une attitude «bizarre» avec les artistes, dit-il.

Entretemps, devant le juge Pierre Denault, les experts ont engagé un débat technique sur le degré de ressemblance des deux pièces musicales. Me Daniel Chénard, qui représente Roussel, a annoncé qu'il terminera sa preuve aujourd'hui. Le procès devrait prendre fin demain avec les plaidoiries de Mes Chénard et Gabriel Lapointe.